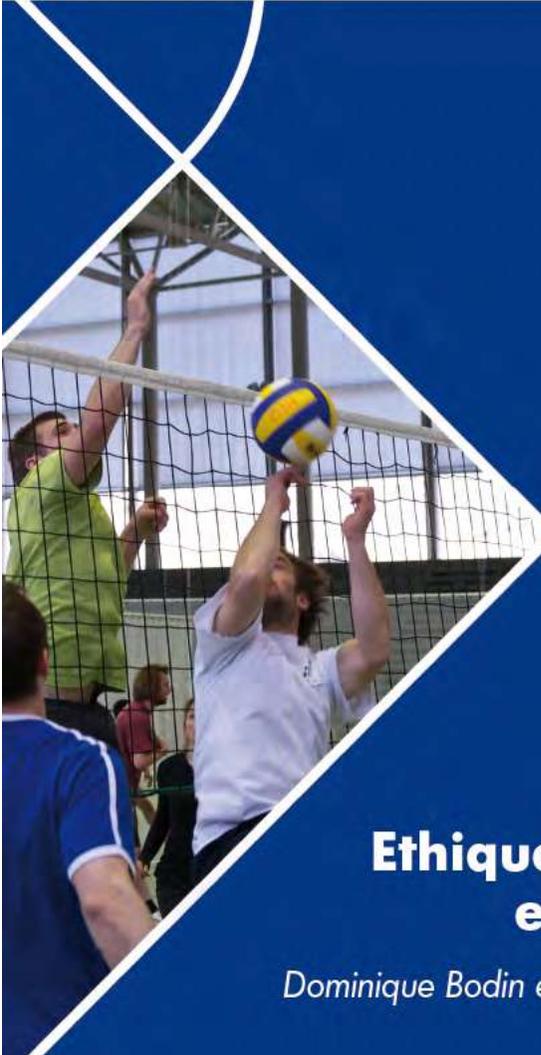


Enlarged Partial Agreement on Sport



epas

Accord Partiel Élargi sur le Sport



Ethique et sport en Europe

Dominique Bodin et Gaëlle Sempé



Publishing
Editions



COUNCIL
OF EUROPE CONSEIL
DE L'EUROPE

Ethique et sport en Europe

Dominique Bodin et Gaëlle Sempé

Collection Politiques et pratiques sportives

Editions du Conseil de l'Europe

Ethique et sport en Europe

Dominique Bodin¹, Gaele Sempé², Luc Robène³ et Stéphane Héas⁴

Circulant depuis plus d'un siècle, l'idée que le sport est porteur, par essence, d'une éthique, elle-même socialement valorisée, s'impose aujourd'hui dans les esprits. A bien y regarder, l'historien et le sociologue décèlent, derrière ce monument doré à l'or fin que symbolisent dans la pensée commune les «valeurs éternelles du sport», la marque oratoire du baron Pierre de Coubertin. Portée par le temps, développée par le Comité international olympique (CIO), reprise avec révérence par la plupart des médias, dynamisée par certains courants pédagogiques, l'idée d'un sport naturellement vertueux, survolant les vicissitudes de la vie quotidienne pour apporter la bonne parole éducative, a fait son chemin au cours du XX^e siècle, alors même que s'effritaient pourtant les espoirs d'un sport vierge de toute salissure, échappant notamment à l'instrumentalisation politique.

Il suffirait de prêter l'oreille au ronronnement médiatique contemporain ainsi qu'aux discours de la rue, par exemple en période de grandes compétitions ou de rassemblements emblématiques (jeux Olympiques notamment), pour saisir tout ce que la force du discours a pu rassembler derrière elle : le sport est nécessairement « bon » car porteur de la règle, de la vertu, du respect des autres, de soi, porteur de repères, d'une forme quasi « innée » de régulation des affects et des comportements humains... Bref, le sport relèverait d'une éthique quasi intemporelle...

En réalité, derrière l'association « éthique et sport », se cache un problème social et politique majeur dont l'un des aspects les moins visibles – et pour cause – demeure précisément la dimension idéologique du discours qui véhicule avec force l'évidence de ce couplage instrumental.

Mais ce n'est pas le seul problème que soulève cette articulation. Se pose en effet, en corollaire à cette dimension idéologique, un questionnement en termes de définition. Car, en réalité, qu'est-ce que « le » sport ? Que recouvre ce concept surdéterminé ? Si la notion d'éthique ne demande pas immédiatement d'éclaircissement particulier (nous y reviendrons néanmoins), le

1. Professeur à l'Université polytechnique de Madrid, directeur du Laboratoire de recherche en sciences humaines et sociales (LARES) – Laboratoire d'anthropologie et de sociologie (LAS) EA 2241.

2. Maître de conférences à l'Université européenne de Bretagne (Rennes-II), membre du LARES.

3. Professeur des universités à l'Université européenne de Bretagne (Rennes-II), membre du LARES.

4. Maître de conférences habilité à diriger des recherches à l'Université européenne de Bretagne (Rennes-II), membre du LARES.

terme de sport est plurivoque par culture. Son histoire même, comme la diversité des approches historiques relatives aux théories de sa genèse, notamment en termes de continuités ou de ruptures, invite à beaucoup de prudence quant aux conclusions qu'il serait possible de tirer d'une analyse des modèles de la pratique physique, de leur généalogie, et des positionnements des exercices du corps sur l'échiquier culturel et social à différents moments de leur histoire.

Mais, même en tenant compte de ces facteurs qui définissent le sport et ses productions comme une activité historiquement et socialement située, disons-le franchement : les rapports du sport ou des sports ou plus particulièrement du « sport professionnel et/ou de haut niveau » à l'éthique relèvent plus de la profession de foi et de l'incantation que d'une réalité avérée. A contrario des idées reçues et des présupposés laudatifs qui l'entourent, le sport, activité passionnelle, brillant et séduisant spectacle, peut, dans bien des cas, masquer l'exercice d'un pouvoir, minimiser par ses attraits les réalités de l'exclusion et de la ségrégation ou rendre invisible l'expression d'une domination, l'exercice de la violence, de la tricherie ou de la corruption... Bref, le sport a maintes occasions de manquer ainsi totalement la cible « éthique » qui lui est assignée de façon pourtant quasi consubstantielle. Du moins en théorie.

Mais, en énonçant cela, n'en vient-on pas tout simplement à poser la question du « normal » et du « pathologique », c'est-à-dire le problème des normes communément admises dans un groupe particulier mais considérées comme déviantes dans un autre ou plus simplement dans le groupe dominant ?

Ethique et sport : les démêlés d'un vieux couple

Dopage avéré en cyclisme, notamment durant le Tour de France, mais également en athlétisme ; matchs arrangés en première division du football italien mais aussi en France, à Marseille ; investissement des mafieux russes dans le football professionnel international ; joueuse de tennis poignardée, joueurs drogués et empoisonnés ; hooligans entourant les matchs de football mais également des rencontres de water-polo, de cricket ou de basket-ball ; tricheries concernant les notations dans le patinage artistique ; athlètes contraints de participer aux compétitions malgré de graves blessures ; affairisme, clientélisme, dominations et exclusions dans le champ de la compétition et du spectacle sportifs... La liste n'est guère limitative⁵. Comment dès lors arriver à lier « éthique et sport » ? Formuler une telle question et surtout y apporter une réponse ne confine-t-il pas à l'utopie ?

5. Pour un panorama plus complet, voir Bodin D., Robène L. et Héas S., *Sports et violences en Europe*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2004.

Certes, il pourrait être tentant de critiquer ces exemples en remarquant qu'ils se rapportent essentiellement au seul sport « professionnel » ou au sport de très haut niveau. Ce serait, en fait, nier les rapports du Conseil de prévention et de lutte contre le dopage (CPLD) qui montrent, chiffres à l'appui, que l'on se dope aussi dans le sport amateur, et ce, très jeune. Ce serait nier encore les violences qui se déroulent dans le football amateur et qui conduisent les ligues et comités à interdire de compétition certains clubs de toutes petites villes évoluant dans les plus basses divisions⁶. Ce serait oublier également que des arbitres de rugby se font parfois lyncher par les joueurs et... les dirigeants, lors de modestes rencontres de rugby amateur⁷. Ce serait enfin fermer les yeux de manière éhontée sur les comportements des dirigeants, éducateurs mais aussi parents qui, lors des rencontres pupilles de football, encouragent les enfants à « casser » leurs adversaires...

Ces dérives ont été dénoncées depuis fort longtemps. Soit dans le cadre d'une approche socio-philosophico-critique largement imprégnée des thèses freudo-marxistes⁸, et, dans cette perspective, le « sport », appareil idéologique d'Etat, opium du peuple, espace propice au déchaînement des « meutes sportives », est mis en accusation à travers le procès de l'instrumentalisation économique et politique généralisée de pratiques culturelles approchées comme rouages incontournables du pouvoir, de la domination et de la guerre de tous contre tous. Soit dans des perspectives plus systémiques, recoupant approches historiques, socio-économiques et anthropologiques, éclairant les effets pervers⁹ suscités par la mise en spectacle des sports et les dérives passionnelles qu'elle peut parfois engendrer¹⁰.

En réalité, les sports ne sont pas plus éthiques ou vertueux, par essence, qu'ils ne sont, à l'opposé, consubstantiellement marqués du sceau de l'infamie. Ils sont beaucoup plus vraisemblablement, et de manière extrêmement complexe, le résultat et le reflet de l'activité des hommes vivant en société. Un « construit » historique et social qu'il convient dès lors d'analyser comme tel en évaluant la portée des enjeux et des marquages culturels, sociaux,

6. Par exemple le club de Cussac-Fort-Médoc, commune girondine de 800 habitants, suspendu de toutes les compétitions durant la saison 2004-2005.

7. Citons ainsi le cas de M. Larbalétrier qui, le 11 juin 1995, à la fin d'une finale honneur opposant Castelnau-Magnoac à Nissan, a été violemment pris à partie par les joueurs, dirigeants et supporters nissanais.

8. Brohm J.-M., *Les meutes sportives. Critique de la domination*, L'Harmattan, Paris, 1993 ; Id., *Sociologie politique du sport*, PUN, Nancy, 1992.

9. Sur les effets inattendus, voir Boudon R., *Effets pervers et ordre social*, PUF, coll. « Quadrige », Paris, 1977.

10. Citons, entre autres : Bodin D., Robène L. et Héas S., *op. cit.* ; Brissoneau C., *Entrepreneurs de morale et carrières de déviants dans le dopage sportif*, thèse soutenue en 2003 à l'université de Paris X – Nanterre ; Bromberger C., *Le match de football, ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 1995 ; Duret P. et Bodin D., *Le sport en questions*, Chiron, coll. « Sports études », Paris, 2003.

idéologiques, politiques et économiques qui participent précisément à en définir les fonctions et à en produire les dérives dans les contextes situés et changeants de nos sociétés modernes... L'étymologie même du mot éthique nous invite du reste à privilégier cette hypothèse. Le mot grec *êthikos*, *êthikê*, à l'origine du terme éthique, ne signifie-il pas *mœurs*, lesquelles, à moins de les interpréter à la seule lumière de la morale judéo-chrétienne, ne sont pas obligatoirement « bonnes » ? Comment pourrait-il, d'ailleurs, en être autrement lorsque le sport possède cette étrange et paradoxale particularité de « rassembler en un même lieu les individus pour mieux les opposer »¹¹ ?

Il y a là deux questions qui constituent le double mouvement de ces actes : l'une est sociologique, interrogeant cette « naturalisation » du sport, l'autre, tentant de saisir ce qui est de longue durée dans cette union – ou cette désunion – du sport et de l'éthique, relève de l'anthropologie historique.

Ainsi structurés ces actes tentent de répondre à plusieurs questions. Comment comprendre que dans les représentations collectives ordinaires, mais aussi politiques, le sport puisse être considéré, très souvent, comme « éthiquement correct », essentiellement nourri de respect à l'égard de l'adversaire, de l'autre, de l'arbitre ou des règles ? Comment concevoir qu'il soit apprécié comme un espace où s'exprimerait, davantage qu'ailleurs, une certaine « distance au rôle »¹² ? Comment expliquer que l'on puisse imaginer que l'éthique acquise en sport soit transférable au reste de l'activité sociale ordinaire ? Comment expliquer que cette éthique supposée acquise, ou présente, dans le sport puisse conduire à considérer ce domaine d'activité comme hygiénique, insérant, intégrant, socialisant, etc., au point de le concevoir, arbitrairement, comme un élément essentiel de l'éducation dans nos sociétés modernes et d'en faire également un axe occupationnel fort en milieu carcéral¹³ ou un « contre-feu immédiat à la violence des cités »¹⁴ ?

Les sports modernes : héritage des jeux anciens, de la chevalerie ou fonctionnalisme ?

Peut-être faut-il en premier lieu rechercher les origines de cette utopie dans l'histoire et la genèse des sports modernes en considérant que l'éthique dont il est question n'est que le reflet et l'héritage d'un idéal bourgeois

11. Jeu B., *Analyse du sport*, PUF, coll. « Pratiques corporelles », Paris, 1992 (1^{re} éd. 1987).

12. Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne*, Ed. de Minuit, Paris, 1973 (éd. origin. 1956).

13. Sempé G. *et al.*, « Le sport carcéral chez les "courtes peines" : une approche comparative franco-canadienne en prisons pour femmes », *Esporte e Sociedade. Revista digital*, n° 4, 2006, www.esportesociedade.com/ ; Bodin D. *et al.*, « Le sport en prison entre insertion et paix sociale. Jeux, enjeux et relations de pouvoir à travers les pratiques corporelles de la jeunesse masculine incarcérée », *Le Temps de l'histoire, revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 8, 2006.

14. Duret P., « Le sport comme contre-feu à la violence des cités », in Bodin D. (dir.), *Sports et violences*, Chiron, coll. « Sports études », Paris, 2001, p. 109-118.

judéo-chrétien. Un idéal qui, cherchant à domestiquer les corps et les esprits, oppose les « bien nés », privilégiant la « distance au rôle », à ceux qui ont besoin du résultat pour construire leur identité et se valoriser.

Quelle que soit l'approche retenue pour observer la genèse des sports modernes – théorie du « sport éternel »¹⁵, théorie du sport comme transformation des pratiques et des normes chevaleresques du Moyen Âge¹⁶ ou théorie du sport approché comme élément participant à la structuration des sociétés modernes¹⁷ –, les sports sont conçus avant toute chose comme des pratiques distinctives, fortement ségrégatives.

Le socle culturel sur lequel Pierre de Coubertin a bâti sa propre idéologie sportive à la fin du XIX^e siècle ne déroge pas à ce constat qui place les pratiques physiques des athlètes grecs, modèles idéalisés, au pinacle de l'édifice vertueux d'un sport désocialisé, apolitique, coupé des vicissitudes et enjeux sociaux et économiques de la vie ordinaire. Or, force est de constater que la Grèce ancienne n'a pas plus créé le sport qui pacifie qu'elle n'a créé la raison qui imprégnerait de règles et d'harmonie les jeux antiques et les gymnopédies : cela fait suffisamment longtemps que le « miracle grec » a été déconstruit, à la suite de Gernet¹⁸, par l'école de psychologie historique¹⁹. L'idéal grec est dès l'origine un idéal aristocratique et il le restera dans les périodes démocratiques, de démocratie esclavagiste et xénophobe, basée sur la citoyenneté en tant que droit conjugué et restrictif du sol et du sang. Le sport est réservé aux meilleurs (*ariston*), aux bien nés (*eleutherion*) qui sont également dotés des vertus physiques et morales (le noble se doit d'être *kalos* et *agathos*, beau et bon), sans oublier que l'activité est réservée aux seuls hommes, libres qui plus est.

Si le sport grec est *êthikos* c'est uniquement dans le cadre restreint de cet idéal aristocratique, en tant que pratique « classante », distinctive et excluante qui renforce et garantit un ordre social inégalitaire et voulu comme tel.

De son côté, en observant les pratiques nobiliaires, Duby voit dans les valeurs éthiques, associées traditionnellement aux sports modernes (fair-play, respect des règles, loyauté...), un héritage lointain « de la morale du

15. Citons, entre autres, Jeu B., *Le sport, la mort, la violence*, PUL, Lille, 1975 ; Id., *Le sport, l'émotion, l'espace*, Vigot, Paris, 1977 ; Id., *Analyse du sport*, PUF, coll. « Pratiques corporelles », Paris, 1992 (1^{re} éd. 1987).

16. Duby G., *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, Fayard, coll. « Les inconnus de l'histoire », Paris, 1984.

17. Elias N. et Dunning E., *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Fayard, Paris, 1994 (éd. origin. 1986).

18. Gernet L., *Recherches sur le développement juridique et moral en Grèce*, Leroux, Paris, 1917.

19. Vernant J.-P. et Vidal-Naquet P., *Mythe et tragédie en Grèce ancienne, II*, La Découverte, Paris, 1986.

guerrier du XI^e siècle»²⁰. Pourtant, si tournois et joutes participaient d'un idéal chevaleresque, ils n'en représentaient que l'une des formes les plus abouties dans une société d'ordres, masculine, hautement inégalitaire, dominée par la logique des lignées, des alliances (la femme est à ce titre une richesse convoitée) et par la dynamique guerrière des conquêtes de fiefs et de terres sur lesquelles nul serf ou vilain ne pouvait prétendre à d'autre considération que celle d'objet. Ces mœurs guerrières, distinctives, que Jusserand²¹ décrit fort justement dans la construction d'une circularité ou dans l'interpénétration totale du tournoi comme préparation à la guerre et de la bataille comme prélude au tournoi, définissent une éthique chevaleresque qui ne répond que très partiellement à celle que l'imagerie populaire a pu élaborer, lointain héritage des chroniques, ces histoires construites à la demande de ceux dont elles devaient précisément vanter les qualités et les vertus par troubadours et trouvères interposés. Pour ne prendre qu'un exemple, loin de toujours défendre le pauvre et le faible, la veuve et l'orphelin, les chevaliers n'hésitaient pas à commettre un certain nombre de méfaits et d'atrocités chez l'ennemi, qui pouvait pourtant n'être que le voisin ou l'ancien allié, voire sur leurs propres terres. Au point, précisément, que les tournois ont pu aussi apparaître pour une partie de la noblesse comme un moyen commode d'occuper une jeunesse et ses trublions et de canaliser la violence des chevaliers²². Non pour l'humanisme que cette pacification aurait pu représenter mais bien pour la dimension économique (récoltes préservées, main-d'œuvre épargnée) qu'elle signifiait matériellement. L'idéal chevaleresque était donc là encore un idéal socialement situé, niant l'autre, le paysan, le manant, le pauvre et l'invisible, dont les jeux physiques, comme la soule, étaient, par ailleurs, également le théâtre de maints dérèglements et violences, au point qu'en de nombreuses occasions l'Eglise dut en interdire la pratique.

Lorsque Norbert Elias s'intéresse à la genèse des sports, non plus dans une approche de filiation ou de généalogie des modèles de la pratique physique mais bien dans une perspective de rupture, il le fait au regard des (re)structurations sociétales et des transformations sociales à l'aube du XVIII^e siècle. La tendance en Europe est à la pacification des sociétés à travers, notamment, la « monopolisation étatique du contrôle de la violence »²³. Pour Elias, les sports modernes émergent à la même époque et se structurent conjointement à la réorganisation des formes de la vie politique, concourant au même

20. Duby G. in « EP&S interroge Georges Duby : des tournois au sport moderne », *Revue EP&S*, n° 202, 1986, p. 10.

21. Jusserand J.-J., *Les sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*, Champion, Genève, 1986 (1^{re} éd. 1901).

22. Duby G., 1986, *op. cit.*

23. Elias N., *La civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy, coll. « Agora », Paris, 1973 (éd. origin. 1939); Id., *La dynamique de l'Occident*, Calmann-Lévy, coll. « Agora », Paris, 1975 (éd. origin. 1969).

mouvement. Ces nouvelles pratiques auraient pour fonction « l'apprentissage de l'autocontrôle des pulsions » en offrant dans le même temps un « lieu de débridement toléré des émotions »²⁴. Lorsqu'il évoque la genèse des sports, Elias le fait à travers l'émergence d'une pratique aristocratique, la chasse au renard, dont les codes normatifs, réglementaires et sociaux vont s'imposer jusqu'à structurer les sports collectifs, entre autres. Ces derniers participent, au XIX^e siècle, à l'éducation de la *gentry* au sein des *publics schools*.

La boucle est ici bouclée. Car, en rénovant les Jeux Olympiques, Coubertin ne fait que renforcer cet idéal aristocratique, fortement élitiste, qui oppose dans ses pratiques et expressions les classes dominantes et dominées. Fortement inspiré par les thèses sociales de Frédéric Le Play, Coubertin cherche à imposer la conception d'un sport ségrégatif dont l'amateurisme et la masculinité constituent les angles les plus visibles, dans une perspective conservatrice. Le sport « coubertinien », tel qu'il se présente jusqu'en 1912, période à partir de laquelle le baron, contraint et forcé par l'affaiblissement de ses positions institutionnelles, envisage une éventuelle et très relative démocratisation sportive, est profondément marqué dans sa conception par tout ce qui le distingue des pratiques plus populaires : le désintéressement, la distance au rôle, le détachement au regard des résultats, la volonté éducative. Le sport, pratique d'élite, doit ainsi participer à l'édification d'une société pour laquelle les puissants demeurent au sommet de l'édifice quand les dominés, cantonnés dans des pratiques physiques roboratives (gymnastique, exercices physiques militaires, etc.), en fortifient la base... Au sport coubertinien correspond la vision d'une société figée dans les destins sociaux qu'elle impose de manière conservatrice aux dominants et aux dominés, aux hommes et aux femmes²⁵.

Dans la France de l'Occupation, durant le régime de Vichy, Pétain et Borotra vont encore renforcer cet idéal conservateur alors même qu'il s'agit d'intégrer l'ensemble de la population au projet de « Révolution nationale ». Mais Vichy veut des chefs et « Le sport, cette chevalerie moderne », pour reprendre le slogan du Commissariat général à l'Éducation générale et aux Sports²⁶, constitue l'un des socles sur lesquels doit s'ériger la nouvelle France, celle qui, singulièrement, prône un retour aux valeurs éternelles, aux traditions et aux cultures de terroir. Dans cet esprit, le sport participe de ce que l'historien Eric Hobsbawm a décrit sous le nom d'« invention de

24. Elias N. et Dunning E., *op. cit.*

25. Il faut en effet rappeler que Coubertin était opposé, sinon à la participation des femmes aux jeux Olympiques, au moins à l'autonomisation des sportives dans des fédérations et dans l'organisation de jeux parallèles : « Pas d'olympiades femelles ! »... Le baron s'est notamment employé à briser les velléités de celles qui, comme Alice Milliat, ont osé enfreindre cette règle d'airain...

26. Gay-Lescot J.-L., *Sports et éducation sous Vichy*, PUL, Lyon, 1991.

la tradition»²⁷ : la formation d'une élite et de ses croyances apparaissant comme enracinées dans un passé immémorial dont en réalité on reconfigure les éléments pour servir à la construction des identités ou à l'édification des foules. Le sport pur, vierge, dominé par un amateurisme imposé, devient alors le vecteur de cette régénération de la race qui exclut naturellement les «parias», à commencer par les professionnels du sport et bientôt les Juifs. La recomposition des exclusions et des formes de ségrégation atteint les sommets du cynisme lors de la publication des Instructions officielles d'éducation physique, en 1941, lorsque le pouvoir en place vante la force d'une éducation corporelle placée sous la tutelle de la philosophie d'Henri Bergson, alors même que le régime condamne le philosophe comme juif !... Plus que jamais, le couplage sport et éthique demande à être réinterrogé.

Il serait sans doute possible, en détournant le titre de Max Weber²⁸ à notre profit, de parler plus globalement, dans la longue durée, de la naissance, en Occident, d'un lien très fort entre une *éthique judéo-chrétienne* et *l'esprit du sport*, ce dernier étant organisé, pensé et structuré par des élites en fonction de leurs propres normes et valeurs censées jouer un rôle déterminant dans l'orientation et la régulation de l'activité «sportive» humaine. L'exemple de Vichy montre aussi que c'est précisément l'absence d'éthique dans le «code génétique» du sport qui le constitue en creux, comme parfait vecteur idéologique, susceptible d'être instrumentalisé pour les pires causes.

Quoi qu'il en soit, la promulgation de normes demeure au centre de l'utilisation du sport, de sa définition même, voire de la manière par laquelle il constitue un commode instrument de normalisation, d'exclusion, de ségrégation ou, plus simplement, de distinction.

Ce qui est vrai pour certains ne peut l'être pour tous

Seul problème : les normes et valeurs que l'on tente d'inculquer et de promouvoir sont celles du groupe dominant. Les relations s'évaluent alors autour d'une opposition classique en sociologie entre dominants et dominés, «établis» (*established*) et «marginiaux»²⁹ (*outsiders*), comportements «normaux» et «déviants»³⁰. Si aux plans organisationnel et institutionnel il semble impossible de réfuter ce lien formel, le considérer comme une évidence plus générale revient à nier, d'une part, l'existence d'autres formes et d'autres modalités de pratiques (non compétitives, uniquement

27. Hobsbawm E. et Granger T. (dir.), *The invention of tradition*, Cambridge University Press, Cambridge, 1983.

28. Weber M., *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Pocket, coll. «Agora», Paris, 1985 (éd. origin. 1905).

29. Elias N. et Scotson J. L., *Logiques de l'exclusion*, Fayard, Paris, 1997 (éd. origin. 1965).

30. Sayeux A.-S., *Surfeur, l'être au monde – Analyse socio-anthropologique de la culture des surfeurs, entre accords et déviance*, doctorat Staps de l'université de Haute-Bretagne Rennes-II, soutenu et acquis le 18 janvier 2006.

ludiques, à risques, en d'autres lieux que l'association sportive) et, d'autre part, l'existence d'autres types de pratiquants.

Adhérer au premier point consiste à nier toute approche anthropologique considérant que le sport contribue, principalement, à créer de l'humanité contre de l'animalité, qu'il rendrait obligatoirement raisonnable et arriverait par des mouvements réglés ou par la contrainte institutionnelle à contenir les passions déraisonnables. Dire cela revient en fait à réactiver le vieil idéal platonicien du *Timée*, qui calmait les mouvements de l'âme animale par des mouvements contraires et par des figures imposées³¹.

Accepter le second point revient à négliger de prendre en compte l'émergence historique de nouvelles activités physiques et sportives qui semblent s'opposer à toute idée de contrôle social : pratiques autogérées (VTT acrobatique, skateboard, sports de rue, surf, etc.), pratiques non fédérées et/ou non compétitives. L'écllosion de ces nouvelles manières de penser et de pratiquer le sport pose pourtant un certain nombre de questions. Les normes, et parmi elles l'éthique, imposées par la société sportive depuis le XIX^e siècle, ont-elles encore une réelle signification en ce début de XXI^e siècle ? En conséquence ne risque-t-on pas de se priver d'un formidable analyseur social ?

Il convient ici de dépasser la proposition d'Elias qui affirmait avoir « conscience que la connaissance du sport était la clé de la connaissance de la société »³², pour postuler que les activités physiques et sportives, dans nos sociétés occidentales modernes, ont probablement le pouvoir de peser sur la société. Il suffit d'observer l'extrême tolérance des sportifs (pratiquants et spectateurs) au regard de comportements *outsiders* comparativement à la place accordée aux mêmes comportements dans la société, que ce soit les homosexuels, les tricheurs ou encore les dopés/drogués. Que dire en effet du recours au dopage vilipendé et condamné « officiellement » par l'institution au nom de l'éthique sportive, bien avant que de penser à la santé des athlètes, et considéré comme « normal » dans nombre de sports³³ ? Cela s'explique : la norme n'est que le reflet du modèle dominant qui, pour être imposé à tous, n'est pas obligatoirement accepté de tous³⁴.

De la transformation des sports

Force est de constater que le sport est devenu aujourd'hui un véritable phénomène social. Un « fait social total » pourrait-on dire en reprenant

31. Bodin D. et Debarbieux E., « Le sport, l'exclusion, la violence », in Bodin D. (dir.) *Sports et violences*, op. cit., p. 13-34.

32. Elias N. et Dunning E., op. cit., p. 25.

33. Bodin D. et al., « Le dopage entre désir d'éternité et contraintes sociales », *Leisure and society*, n° 28-1, 2005, p. 211-237.

34. Bodin D., « En guise de conclusion. Normes sociales et normes sportives : le mélange des genres », in Duret P. et Bodin D. (dir.), *Le sport en questions*, op. cit., p. 173-185.

Marcel Mauss. Le nombre de pratiquants est en constante augmentation. Son importance, traversant de part en part la société, est croissante au sein même de la sphère des loisirs. Sa mise en spectacle ne peut plus échapper à personne à moins de vivre isolé, loin du monde, coupé de tout lien social concret, voire médiatique ou numérique. Le sport est devenu un véritable phénomène culturel : on en parle, on le vit, on s'habille en sportswear, on se remémore le destin de certaines équipes ou de quelques sportifs. C'est aussi un phénomène culturel en permanente mutation.

En intitulant son ouvrage *Du jeu ancien au show sportif. La naissance d'un mythe*, l'historien Georges Vigarello³⁵ montre combien le sport donne à croire et à espérer, en s'adressant à chacun, en valorisant un modèle méritocratique et démocratique idéal à travers l'*agôn* et l'*alea*. Mais en proposant une forme de miroir convenant parfaitement aux exigences médiatiques de l'image, du spectacle et de l'événement, le sport est également soumis à de nouvelles pressions qui le transforment fondamentalement. De nouveaux comportements « sportifs » émergent, privilégiant l'*illynx* (vertige) au détriment de l'*agôn* (compétition)³⁶, éloignant les sportifs des cadres fédéraux et des associations pour les rapprocher de sites « sauvages », non dédiés initialement au sport, déplaçant la violence du terrain aux tribunes ou aux rues. Bref, il conduit à penser probablement d'autres formes et d'autres rapports entre sport et éthique.

35. Vigarello G., *Du jeu ancien au show sportif. La naissance d'un mythe*, Seuil, coll. « La couleur des idées », Paris, 2002.

36. Pour reprendre la terminologie de Roger Caillois, in *Les jeux et les hommes*, Gallimard, Paris, 1985 (1^{re} éd. 1958).

Défendre l'éthique sportive est vital pour remédier aux problèmes de la corruption, de la violence, de la drogue, des extrémismes et autres discriminations. Le sport reflète ni plus ni moins les sociétés dans lesquelles il s'inscrit. Cependant, si le sport doit rester porteur de bénéfices pour l'individu et les sociétés, il ne peut se permettre de négliger ses valeurs éthiques ou ignorer ces fléaux.

Le rôle primordial du Conseil de l'Europe et de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) pour relever les nouveaux défis de l'éthique sportive a été confirmé par la 11^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport, à Athènes les 11 et 12 décembre 2008. Cette impulsion politique a été donnée le 16 juin 2010 par le Comité des Ministres avec l'adoption d'une mise à jour du Code d'éthique sportive (Recommandation CM/Rec(2010)9) aux Etats membres, soulignant la nécessaire coordination entre les gouvernements et les organisations sportives.

L'APES a préparé la conférence ministérielle et approfondi ses travaux lors d'une conférence internationale organisée avec l'université de Rennes qui a rassemblé des dirigeants politiques, des sportifs et des représentants associatifs. Les expériences majeures présentées à cette conférence ainsi que les réflexions suscitées sont relatées dans cet ouvrage. Tous les auteurs partagent le même souci de parvenir à des actions concrètes – notamment en termes de création de normes – qui s'inscrivent pleinement dans le mandat de l'APES et donnent un véritable élan à la promotion des valeurs du Conseil de l'Europe.

Dominique Bodin est professeur à l'Universidad Politécnica de Madrid, directeur de recherche du Laboratoire sur les sciences humaines et sociales (LARES) – Laboratoire d'anthropologie et de sociologie (LAS) EA 2241 (Rennes 2).

Gaëlle Sempé est maître de conférences à l'université européenne de Bretagne (Rennes 2) et membre du LARES.

L'Accord partiel élargi sur le sport (APES) est un accord entre différents pays membres du Conseil de l'Europe (34 Etats membres au 1^{er} février 2011) qui ont décidé de coopérer dans le domaine des politiques du sport. En tant qu'accord élargi, l'APES est ouvert aux pays non membres du Conseil de l'Europe. Ses travaux sont menés en coopération avec les organisations concernées, en particulier avec des représentants du mouvement sportif.



www.coe.int

Le Conseil de l'Europe regroupe aujourd'hui 47 Etats membres, soit la quasi-totalité des pays du continent européen. Son objectif est de créer un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu. Créé en 1949, au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Conseil de l'Europe est le symbole historique de la réconciliation.

ISBN 978-92-871-7075-0



28€/56\$US

<http://book.coe.int>
Editions du Conseil de l'Europe